Vieillir chez soi

Possibilités de soutien et de financement

Avec la collaboration
de Hans Zeltner

Contenu

Introduction **3**

Vieillir chez soi **4**
- Une meilleure qualité de vie pour tous 4
- Avantages financiers 4

Accompagnement ou soins **5**
- L'accompagnement des seniors à domicile 5
- Les soins à domicile 6

Offres de soutien pour les seniors **7**
- Accompagnement au quotidien et dans les tâches ménagères 7
- Repas à domicile 8
- Services de transport 9
- Systèmes d'alarme 10
- Soins à domicile 11
- Prise en charge de la démence 12
- Structures d'accueil de jour et de nuit pour seniors 13
- Services de nuit à domicile 13
- Encadrement permanent 14
- Soins palliatifs 14

Comment trouver l'accompagnant idéal **15**

Financer l'aide à la personne âgée **17**
- Assurance de base des caisses-maladie 17
- Déductibilité fiscale 18
- Assurances complémentaires pour l'aide au ménage 19
- Allocation pour impotents (aide régulière d'autrui) 19
- Prestations complémentaires 20
- Aides cantonales et subventions communales 20
- Bonifications pour tâches d'assistance 21
- Moyens auxiliaires et réductions 22

Services fiduciaires: comment trouver la bonne société fiduciaire **23**
- Critères de sélection importants 23
- Prestations prises en charge par les sociétés fiduciaires 24
- Coûts des prestations 24
- Mandat pour cause d'inaptitude et directives anticipées du patient 26

À propos de Home Instead **27**

Introduction

L'âge avançant, que faire quand il devient nécessaire de se faire aider pour pouvoir continuer à jouir d'une qualité de vie bien méritée? C'est une question que chacun devra tôt ou tard se poser, que ce soit quand il s'agira de trouver de l'aide pour un parent proche, ou quand on souhaitera personnellement anticiper et planifier cette période de sa vie.

En Suisse, il y a environ 1,5 million* de personnes âgées de plus de 65 ans, dont à peine 6 % vivent dans des établissements médico-sociaux (EMS). La grande majorité des seniors vivent chez eux et leur plus grand désir est de mener une vie autonome et de vieillir avec dignité dans leur environnement familier aussi longtemps que possible.

Heureusement, il est aujourd'hui possible pour les seniors de vivre dans le confort tant apprécié de leur propre foyer, même quand ils nécessitent des soins ou qu'ils n'arrivent plus à faire face seuls à leur quotidien. Grâce aux prestations professionnelles d'assistance, de prise en charge et de soins, le soutien aux seniors peut être adapté individuellement aux souhaits et aux besoins de chacun. Cette brochure contient des informations au sujet des diverses offres disponibles, et présente les possibilités de financement de l'aide aux personnes âgées.

** Source: OFS, Office fédéral de la statistique 2016*

Vieillir chez soi

Selon une étude récente menée par Home Instead Senior Care en Suisse, 83 % de tous les seniors souhaitent vivre aussi longtemps que possible à la maison. Souvent, les personnes âgées ont besoin d'aide pour mener à bien leurs tâches quotidiennes. Dans de nombreux cas, ce sont les parents proches qui prennent en charge ce soutien. Cette tâche exigeante, qui implique de grandes responsabilités, nécessite non seulement beaucoup de force, mais surtout une grande résistance émotionnelle. À long terme, il n'est pas rare que les proches aidants soient amenés jusqu'aux limites de leurs capacités psychiques et physiques: ils souffrent souvent de stress et de tension nerveuse, se plaignent de problèmes de dos et de sentiments d'anxiété, et certains se déclarent même en dépression.

Une meilleure qualité de vie pour tous

Il existe désormais un large choix de services d'accompagnement à domicile pour les seniors qui permet d'améliorer leur qualité de vie et celle de leurs proches aidants. Grâce à ces prestations, qui peuvent être adaptées avec souplesse aux besoins et à l'état de santé des seniors, ces derniers peuvent vieillir dans un environnement où ils se sentent à l'aise et en sécurité – et cela jusqu'à un âge avancé. En Suisse, environ 90 % des personnes âgées de 80 à 84 ans et 79 % des personnes âgées de 85 à 89 ans vivent dans un logement privé. Plus de la moitié des personnes de plus de nonante ans continuent à vivre dans leur propre foyer.

Avantages financiers

Par ailleurs, l'accompagnement des seniors à domicile est également intéressant du point de vue financier: dans la plupart des cas, les seniors n'ont besoin de soutien que pendant une durée limitée, à raison de quelques heures par semaine. Cela concerne autant les soins médicaux et les soins de base que l'accompagnement et la prise en charge au quotidien. Selon un sondage effectué par Home Instead Suisse, 45 % de tous les seniors pris en charge nécessitent moins de quatre heures de soutien par semaine, et 26 % reçoivent entre quatre et sept heures

d'assistance hebdomadaire. Si l'on compare le coût de ces prestations avec les frais découlant d'un placement en EMS ou en appartement protégé, on constate que l'accompagnement des seniors à domicile permet de faire des économies, mois après mois.

Accompagnement ou soins

La diversité des offres disponibles aujourd'hui permet de couvrir entièrement les besoins existant dans le domaine de l'accompagnement et des soins à domicile pour les seniors. Cependant, quelles sont les prestations considérées comme de l'accompagnement et celles appartenant au domaine des soins? La distinction entre les deux est importante du point de vue du financement puisque les prestations de soins sont couvertes par l'assurance de base des caisses-maladie, alors que l'accompagnement doit généralement être financé à titre privé.

L'accompagnement des seniors à domicile

Au sens large, ce terme désigne l'assistance apportée aux seniors dans l'accomplissement des tâches quotidiennes à domicile. Outre les activités de la vie de tous les jours, l'accompagnement comprend également divers aspects sociaux: tenir compagnie aux seniors, se rendre avec eux à leurs rendez-vous et les accompagner hors de leur domicile.

Le grand avantage de l'accompagnement à domicile, c'est qu'il peut être ajusté précisément aux besoins des seniors. L'aide et le soutien sont fournis uniquement lorsqu'ils sont nécessaires et assurés de façon personnalisée toujours par les mêmes accompagnants. Cela permet d'une part aux seniors de vivre chez eux de la façon la plus autonome et indépendante possible, et d'autre part, de réduire les frais en utilisant de manière efficace et ciblée la présence du personnel accompagnant.

Qui fournit les prestations d'accompagnement?

Ce sont fréquemment des membres de la famille, des bénévoles ou des voisins qui prennent en charge les seniors. Ils sont soutenus dans cette tâche par des organisations publiques ou privées d'aide et de soins à domicile, ou par des institutions spécialisées dans l'accompagnement des seniors, comme Home Instead Senior Care.

Indication

Plus on commence tôt à aider les seniors dans les tâches qui deviennent difficiles, plus on prévient les complications. Les actions préventives permettent entre autres de réduire les atteintes à la santé, par exemple quand les accompagnants veillent à ce que le senior se nourrisse correctement, qu'il boive suffisamment et qu'il prenne régulièrement ses médicaments. Accompagner certaines activités ménagères (p. ex. passer l'aspirateur dans les escaliers) peut notamment diminuer le risque de chute.

Les soins à domicile

En Suisse, les soins à domicile sont définis par la loi sur l'assurance maladie (LAMal) et l'ordonnance sur les prestations (OPAS), qui recouvre également les soins de base. La nécessité et l'étendue des soins requis doivent être déterminées par un professionnel de la santé, lesquelles doivent ensuite être confirmées par un médecin. Telle est la condition pour que les coûts soient pris en charge par l'assurance de base des caisses-maladie.

Qui fournit des prestations de soins?

Pour être remboursées par les caisses-maladie, les prestations de soins auprès des seniors doivent être accomplies par un prestataire reconnu par la loi, p. ex. une organisation d'aide et de soins à domicile. Les soins peuvent également être pris en charge par des professionnels de la santé, diplômés et indépendants, qui sont au bénéfice d'une autorisation cantonale.

Offres de soutien pour les seniors

Grâce à la diversité et à la multiplicité des offres disponibles pour l'accompagnement et les soins, le soutien aux seniors peut être adapté individuellement à leurs besoins. Ces prestations permettent également de soulager efficacement les proches aidants. L'intensité et la complexité de l'aide fournie sont toujours adaptées à l'état de santé physique et psychique des seniors, ainsi qu'à leurs souhaits.

Accompagnement au quotidien et dans les tâches ménagères

Avec l'âge, il devient parfois plus difficile d'affronter les défis du quotidien, car on n'a pas toujours l'énergie d'organiser de façon structurée le déroulement de sa journée. Les tâches ménagères représentent un effort physique plus important, et on n'a des fois pas la force de faire les courses régulièrement. Grâce à un accompagnement dans les tâches quotidiennes, on peut aider les seniors dans toutes les activités qui le nécessitent. Ce soutien représente une contribution importante, qui leur permet de continuer à vivre en toute autonomie dans le confort de leur propre foyer.

Des organismes telles que Home Instead Senior Care proposent une vaste gamme de prestations pour l'accompagnement des seniors à domicile. Les personnes âgées trouveront également du soutien auprès de bénévoles ou d'aides de proximité, qui par leur dévouement, rendent un précieux service à la société. Dans certains cas, l'engagement d'une femme de ménage apporte déjà un soulagement très apprécié.

Les prestations proposées par Home Instead couvrent notamment les besoins suivants:

- Soutenir au quotidien, tenir compagnie et encourager à rester actif
- Accompagner à l'extérieur
- Aider au ménage
- Faciliter les courses et la préparation de repas
- Veiller à des repas réguliers et équilibrés, à une hydratation suffisante
- Rappeler la prise de médicaments et veiller au respect des prescriptions médicales

L'intensité et l'étendue des prestations d'accompagnement demandées dépendent en grande partie de l'état de santé et de la situation personnelle des seniors. Les prestations sont déterminées de façon flexible et individualisée en fonction des besoins constatés.

Indication

Étant donné que les prestataires subventionnés sont tenus de respecter des cadres temporels stricts prédéfinis, ils ne peuvent pas toujours tenir compte de tous les besoins individuels. Les prestataires privés, quant à eux, travaillent en fonction des besoins individuels des seniors: grâce à leur flexibilité, ils peuvent prendre du temps, s'adapter à leurs souhaits pour proposer du sur mesure.

Repas à domicile

Pour les seniors, il est particulièrement essentiel d'avoir une alimentation saine et équilibrée. Pourtant, leur envie de cuisiner ou de planifier des repas variés a tendance à diminuer. Les services de repas à domicile procurent aux seniors des menus complets et équilibrés du point de vue nutritionnel. Cette offre s'adresse avant tout aux seniors autonomes ne souffrant pas de troubles cognitifs. Les frais liés à ces services sont entièrement à la charge des personnes âgées.

Services de transport

Quand la mobilité décline, tout rendez-vous à l'extérieur se transforme en défi pour les seniors. La distance est trop longue pour être parcourue à pied, les transports publics trop compliqués à utiliser, et ils n'ont parfois personne pour les conduire. Dans ces cas-là, les services de transport spécialisés permettent aux seniors de rester mobiles. Dans le cadre du service de transport de la Croix-Rouge suisse, par exemple, des bénévoles prennent en charge, en échange d'une petite contribution aux dépenses, le transport des seniors jusqu'au cabinet médical, à la séance de thérapie ou à l'hôpital: ils les aident à monter dans le véhicule et à en descendre, restent à disposition pour les accompagner s'ils le souhaitent, attendent la fin de leur rendez-vous et les ramènent chez eux. Pour pouvoir faire appel à ce service, le senior doit être capable de se déplacer, c'est-à-dire de parcourir le chemin entre la maison et la voiture, d'y monter et d'en descendre. Par ailleurs, divers services de transport d'utilité publique, ainsi que certaines entreprises de taxis, proposent des courses à tarif réduit pour les personnes âgées.

Indication

Les trajets nécessaires pour raison médicale sont couverts par l'assurance de base, à condition que la course serve à se rendre à un rendez-vous prescrit par un médecin et que le senior présente comme justificatifs un certificat médical avec la quittance du service de transport.

Systèmes d'alarme

Etre en mesure d'obtenir de l'aide rapidement en cas de chute ou d'urgence médicale procure aux seniors et à leurs proches un sentiment de sécurité. Un système d'alarme peut sauver des vies! Il existe différents prestataires: les systèmes d'alarme se portent sous la forme d'un bracelet au poignet. En cas d'urgence, il suffit de presser le bouton d'alarme pour établir la connexion avec la centrale d'appels d'urgence, qui répond aux appels 24 heures sur 24. Comme toutes les données concernant la personne y sont enregistrées, des mesures peuvent être prises rapidement, et les personnes de contact informées immédiatement. De plus, divers prestataires proposent des téléphones spéciaux permettant d'effectuer des appels d'urgence: quand on presse le bouton d'alarme sur le téléphone, les numéros d'urgence enregistrés au préalable sont appelés automatiquement jusqu'à ce que quelqu'un réponde.

Indication

Certains systèmes d'alarme peuvent être loués, moyennant une taxe mensuelle. Les maintenances éventuelles sont comprises dans ce forfait mensuel. Grâce à la version mobile du système, on a la sécurité de pouvoir passer un appel d'urgence à n'importe quel moment, parfois même à l'extérieur.

© CRS, Roland Blattner

Soins à domicile

Les prestations de soins doivent être fournies par du personnel qualifié et reconnu. Celles considérées comme des soins sont réglementées par l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS)*. Y figurent:

- les prestations d'évaluation, de conseil et de coordination
- les prestations d'examens et de traitements
- les prestations de soins de base

Exemples de prestations d'évaluation, de conseil et de coordination:

- Évaluation des besoins du patient et planification des mesures de soins nécessaires
- Conseils concernant les symptômes de la maladie ou la prise de médicaments
- Coordination de toutes les mesures et prise de dispositions en cas de complications

Exemples de prestations d'examens:

- Contrôle des signes vitaux
- Test simple du glucose dans le sang et test d'urine
- Rinçage, nettoyage et pansage des plaies
- Préparation et administration de médicaments
- Surveillance de perfusions

Exemples des prestations de soins de base:

- Aide aux soins d'hygiène corporelle et de la bouche
- Aide pour s'habiller et se déshabiller
- Aide pour manger et boire
- Aide à la mobilisation

** Source: Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins, Chapitre 2, Section 3, Art. 7*

Prise en charge de la démence

En Suisse, aujourd'hui, 1 senior sur 12* déjà est atteint de la maladie d'Alzheimer ou d'une autre forme de démence. Une fois le stade précoce dépassé, ce diagnostic ne permet plus au senior de mener une vie autonome. Pour les personnes atteintes de démence, il est pourtant essentiel d'être entouré par les mêmes personnes de référence, de garder des structures et rituels quotidiens. Dans le cadre de la prise en charge de la démence, les personnes touchées reçoivent ainsi un encadrement et des soins dans le contexte familier de leur propre foyer, ce qui soulage également les proches aidants. Pour pouvoir assurer une prise en charge professionnelle de la démence, le personnel d'accompagnement doit avoir suivi une formation certifiante approfondie garantissant son aptitude d'intervention.

** Source: Rapport Mondial Alzheimer 2015*

Structures d'accueil de jour et de nuit pour seniors

Les structures de jour pour seniors ont pour but de proposer de temps en temps aux personnes âgées un changement dans leur quotidien, et de soulager momentanément leurs proches aidants. Dans ces institutions, gérées par des organismes privés ou d'utilité publique, les seniors reçoivent un accompagnement adapté à leurs besoins et peuvent prendre part à des activités et cultiver des contacts sociaux.

Certaines de ces structures offrent également une prise en charge pendant la nuit. Les séjours temporaires des seniors dans une structure d'accueil de nuit donnent à leurs proches la possibilité de recharger leurs batteries en dormant quelques nuits complètes, ou du moins de disposer de quelques soirées pour cultiver leur propre vie sociale.

Lors d'un séjour dans une structure d'accueil de jour ou de nuit, l'assurance de base couvre uniquement les prestations de soins; tous les autres frais doivent être financés à titre privé. Certains cantons proposent une participation partielle aux coûts.

Indication

Les structures d'accueil de jour ou de nuit ne sont pas toutes en mesure de prendre en charge les personnes atteintes de démence. Renseignez-vous au préalable.

Services de nuit à domicile

Ce type de service, semblable aux prestations proposées par des structures d'accueil de nuit, permet d'assurer la prise en charge des seniors pendant la nuit, à la différence près que cette prise en charge se fait à domicile. En fonction de l'intensité requise, on distingue deux types d'accompagnement de nuit:

- Présence de nuit: les accompagnants passent la nuit dans le logement des seniors afin d'être immédiatement disponibles en cas de besoin
- Veille de nuit: les accompagnants restent activement au chevet des seniors pendant toute la nuit

Encadrement permanent

Les seniors nécessitant un accompagnement en continu peuvent aussi recevoir divers types de soutien qui leur permettront de continuer à vivre dans leur propre foyer. Avec cette forme d'accompagnement à long terme, c'est une équipe constituée de plusieurs personnes qui assure la prise en charge des seniors. Une partie des prestations fournies, notamment les soins et l'aide au ménage, peut être remboursée par les caisses-maladie.

Il existe diverses formes d'encadrement permanent. Home Instead Senior Care offre par exemple les modèles suivants:

- Accompagnement résidentiel
  - Dans ce modèle, les accompagnants vivent au domicile même des seniors, ce qui leur permet de réagir rapidement en cas d'urgence.
  - Équipe: 2-3 accompagnants
  - Déroulement: 7 heures d'accompagnement actif; le reste du temps, disponibilité sur place
  - Tournus: tous les 14 jours
- Accompagnement 24 heures sur 24
  - Équipe: plusieurs accompagnants
  - Déroulement: prise en charge active 24 heures sur 24
  - Tournus: toutes les 8 heures

Soins palliatifs

Les soins palliatifs ont pour objectif d'offrir aux personnes gravement malades la meilleure qualité de vie possible au cours de leur dernière phase de vie. Cet accompagnement, qui nécessite un degré élevé de sensibilité, permet aux personnes concernées de partir en toute dignité, dans le confort de leur propre foyer. En outre, les soins palliatifs représentent pour les proches aidants un soulagement précieux dans ce temps éprouvant des adieux. Cette forme de prise en charge nécessite que les organismes d'accompagnement et de soins travaillent en étroite collaboration.

Comment trouver l'accompagnant idéal

Être accompagné chez soi nécessite d'être en confiance. Le sentiment de pouvoir s'en remettre à des personnes sûres et compétentes est donc important: les seniors doivent se sentir à l'aise, et leurs proches être certains d'avoir trouvé pour leurs parents une solution d'accompagnement idéale. La recherche préalable d'informations et la clarification de certains points augmentent le sentiment de sécurité et de confiance.

1) Quels sont les formes d'engagement possibles?

- Les accompagnants sont employés par un prestataire
  Les prestataires, par exemple Home Instead Senior Care, sélectionnent soigneusement leurs collaborateurs. Ceux-ci, appelés CAREGiver, sont des personnes qui souhaitent exercer un métier qui a du sens, présentant de l'intérêt et du plaisir à travailler avec les personnes âgées. Chaque CAREGiver de Home Instead parle français, est employé et assuré en Suisse, verse des cotisations sociales dans ce pays et doit accomplir un cursus complet de formation. Les références de chaque candidat sont vérifiées minutieusement.
  Les seniors qui choisissent cet accompagnement en tirent de multiples avantages: en cas de vacances ou de maladie du CAREGiver, la qualité et la continuité du soutien sont garanties par un autre accompagnant. Home Instead propose toute une série de prestations de service de qualité qui sont gratuites, comme des visites de professionnels à domicile, des conseils ou de l'aide pour l'achat de moyens auxiliaires. Par ailleurs, un spécialiste est quotidiennement à disposition 24 heures sur 24 pour répondre à toute question.

- Les accompagnants sont engagés par le senior
  En engageant un accompagnant sans passer par un intermédiaire, les seniors ou leurs proches endossent la fonction d'un employeur: ils sont ainsi directement responsables de tous les aspects techniques liés aux assurances et aux impôts, et répondent personnellement du versement des cotisations sociales.

- Les accompagnants travaillent en tant qu'indépendants
  Sans un organisme fiable et reconnu en arrière-plan, il est plus difficile de vérifier les références, la façon de travailler ou la fiabilité des accompagnants. Informez-vous donc soigneusement avant de conclure un contrat d'engagement avec un accompagnant indépendant. Vérifiez en particulier s'il est enregistré en tant qu'indépendant auprès de l'AVS. Le cas échéant, les cotisations sociales sont à votre charge.

2) Quelle est la qualité de la formation de l'accompagnant?
   Le cursus de formation suivi par les accompagnants vous renseigne sur leur degré de qualification. Efforcez-vous de clarifier à l'avance les éléments suivants:
   - Par qui les accompagnants ont-ils été formés?
   - Quelle a été l'étendue de la formation?
   - Quels ont été les cours suivis et les certificats obtenus?
   - Y a-t-il eu des formations spécifiques sur des sujets comme la maladie d'Alzheimer ou la démence?

3) D'éventuels antécédents judiciaires ont-ils été contrôlés?

4) Les références professionnelles ont-elles vérifiées?

5) Comment les accompagnants sont-ils employés et assurés?

6) Quelles sont les restrictions dans les prestations ou dans les horaires?

7) Quelle est la flexibilité en terme de planification d'horaire?

8) Quelle est la quantité de travail administratif lié à l'engagement et à la fin de mission d'un accompagnant?

9) Que comprend exactement les coûts de la prise en charge?
   - Quel est le minimum/maximum d'heures d'accompagnement par visite / semaine / mois?
   - Y a-t-il des frais spéciaux pour la prise en charge nocturne?
   - Quels sont les coûts supplémentaires facturés (p. ex. pour les trajets, l'administration, les suppléments, les conseils, les évaluations)?

Financer l'aide à la personne âgée

Que les personnes âgées reçoivent un accompagnement à domicile ou soient placées en EMS, ces deux formes de soutien impliquent des charges financières supplémentaires pour les personnes concernées et leurs proches. En s'occupant à l'avance de planifier sa retraite et en réfléchissant au financement des soins relatifs aux seniors, cela permet de jouir de cette période de la vie de façon plus tranquille et détendue. Les experts financiers recommandent de commencer déjà entre 50 et 55 ans à envisager les possibilités de financement de la prise en charge souhaitée pour ses vieux jours. Cette planification permet d'envisager des possibilités en temps voulu.

Assurance de base des caisses-maladie

En Suisse, les prestations de soins sont couvertes par l'assurance-maladie obligatoire et peuvent donc être remboursées par les caisses-maladie. Ces prestations comprennent exclusivement les soins de traitement et de base, ainsi que les soins aigus et de transition pendant une durée maximale de deux semaines après une hospitalisation. En revanche, les coûts liés aux prestations d'accompagnement ne sont pas pris en charge par l'assurance de base.

Conditions pour le remboursement des coûts:

- Le besoin de soins doit être évalué par un professionnel de la santé.
- Le type et la quantité de soins doivent être prescrits par le médecin traitant.
- Le remboursement a lieu sur présentation du justificatif de remboursement, du certificat attestant de la nécessité de soins et de l'autorisation médicale.

Indication

Selon le nouveau régime de financement des soins, entré en vigueur en 2011, les assurés paient une contribution personnelle pour les soins ambulatoires. Cette disposition ne s'applique cependant pas aux soins aigus et de transition. Le montant de la participation aux coûts du patient est déterminé individuellement par chaque canton, mais ne peut pas dépasser 20 % de la contribution maximale fixée par le Conseil fédéral. Pour 2017, cela équivaut à un maximum de CHF 21,60 par jour.*

** Source: Loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins*

Déductibilité fiscale

Les seniors bénéficiant d'une prise en charge à domicile peuvent déduire certains frais de leur revenu imposable, lorsqu'il existe un handicap au sens fiscal du terme.

- Sont considérées comme «personnes avec handicap» (même sans certificat médical) les personnes suivantes, dans la mesure où elles nécessitent des soins et une prise en charge quotidienne pendant 60 minutes au minimum: les bénéficiaires de prestations de l'assurance-invalidité, les bénéficiaires d'allocations aux impotents, les résidents des EMS et les patients suivis par un organisme de soins à domicile. Le handicap doit être durable, c'est-à-dire exister au moins un an. Si ces conditions ne sont pas remplies, le médecin peut attester l'existence d'un handicap en remplissant un questionnaire.
- Sont déductibles les frais suivants, effectivement encourus: dépenses pour la prise en charge et l'accompagnement liés aux activités quotidiennes, pour le maintien de contacts sociaux adaptés, pour les déplacements et – avec un certificat médical correspondant – pour l'aide au ménage. Les dépenses suivantes sont également déductibles: transport pour rendez-vous médicaux ou thérapeutiques, acquisition de moyens auxiliaires et adaptations du logement rendues nécessaires par le handicap.
- Contrairement à la déduction fiscale des frais médicaux, pour la déduction des frais liés à un handicap, il n'y a pas de quote-part de 5 % du revenu.

Assurances complémentaires pour l'aide au ménage

Dans le cadre des assurances complémentaires ambulatoires, les caisses-maladie offrent la possibilité de souscrire une assurance couvrant les coûts de l'aide au ménage. Cependant, la prise en charge des frais est généralement limitée à un montant annuel maximal. Ce modèle d'assurance est donc particulièrement adapté pour couvrir les coûts ponctuels à court terme, par exemple après une hospitalisation stationnaire ou en cas de maladie. Les conditions d'acceptation et la couverture varient selon les prestataires. Il est donc recommandé de procéder à une comparaison précise des offres.
Conditions pour le remboursement des frais:

- L'aide au ménage doit être prescrite par le médecin.
- La facture doit être envoyée avec l'ordonnance médicale à la caisse-maladie, afin que celle-ci puisse prendre en charge les frais.

Allocation pour impotents (aide régulière d'autrui)

Les bénéficiaires d'une rente AVS ou AI domiciliés en Suisse qui, en raison d'une atteinte à la santé, doivent recourir à l'aide de tiers pendant au moins une année sans interruption, ont droit à une allocation pour impotents. Le montant de l'aide ne dépend pas du revenu ou de la fortune, mais du degré attesté de l'impotence. Les demandes d'allocation pour impotents doivent être présentées aux offices AI du canton de domicile.

Pour déterminer le degré d'impotence, les activités suivantes sont évaluées:

- Se lever, s'asseoir, se coucher
- S'habiller, se déshabiller
- Manger
- Soins corporels
- Aller aux toilettes
- Se déplacer

Une personne est considérée comme impotente quand elle a besoin durablement de l'aide d'autrui pour deux ou plus des activités listées ci-dessus, ou qu'elle a besoin de soins et de surveillance constants. Le montant de l'allocation mensuelle varie en fonction du degré d'impotence: faible, moyenne ou grave.

Prestations complémentaires

Si la rente individuelle ne suffit pas à couvrir les besoins vitaux minimaux, il est possible de demander des prestations complémentaires à l'AVS ou à l'AI. L'attribution de ces subventions régies par la loi est gérée par les cantons. Le montant de l'aide est calculé individuellement en fonction des circonstances personnelles et économiques. Les demandes doivent être présentées auprès des caisses cantonales de compensation.

Conditions à l'obtention des prestations complémentaires:

- Domicile et résidence effective en Suisse
- Bénéficiaire d'une rente AVS ou AI, ou d'une allocation pour impotents
- Bénéficiaire d'une indemnité journalière de l'AI pendant 6 mois au minimum
- Droit à une rente extraordinaire (AVS ou AI) en raison d'un accord international, si la durée minimale de cotisation est atteinte
- Dépenses reconnues qui dépassent le revenu déterminant

Indication

En plus des prestations complémentaires annuelles, des frais de maladie et de handicap peuvent aussi être remboursés.

Aides cantonales et subventions communales

Dans certains cantons, il existe la possibilité de demander, outre les prestations complémentaires, des subventions cantonales et communales. Ces prestations d'aide sont versées exclusivement aux ménages à faible revenu.

Les prestations sociales dépendent des besoins et sont gérées par chaque canton individuellement. Le droit à une aide ainsi que le montant et la durée des prestations sont réglementés par la législation cantonale concernée. Le site internet de l'Office fédéral des assurances sociales, bsv.admin.ch, donne un aperçu global des offices responsables ainsi que des prestations sociales proposées par les divers cantons.

Bonifications pour tâches d'assistance

Les personnes qui prennent en charge un parent tributaire de soins peuvent faire répercuter un avoir sur leur propre rente AVS, à condition de faire à temps une demande de bonifications pour tâches d'assistance et de la déposer à l'avance auprès de l'agence AVS. Ces bonifications ne sont pas versées en espèces, mais répercutées sur la rente AVS du proche aidant, lui permettant de toucher une rente plus élevée.

Pour pouvoir déposer une demande de bonifications pour tâches d'assistance, les conditions suivantes doivent être remplies:

- La personne prise en charge doit être un membre de la famille (parents, grands-parents, époux, etc.).
- Elle doit être tributaire de soins, c'est-à-dire percevoir une allocation pour impotence moyenne ou sérieuse.
- La personne prise en charge ne doit pas habiter à plus de 30 kilomètres, ou à plus d'une heure de route.
- La prise en charge doit avoir lieu au moins 180 jours par an.

Indication

La demande de bonifications pour tâches d'assistance doit être déposée chaque année auprès de la caisse cantonale de compensation AVS. Les bonifications demandées rétrospectivement ne pouvant être vérifiées ne seront pas prises en considération.

Moyens auxiliaires et réductions

Dans la majorité des cas, les coûts découlant de la prise en charge des seniors représentent une charge financière considérable pour les familles. À cela s'ajoute qu'en raison de la fragilité et de l'état de santé diminué des personnes âgées, l'achat de moyens auxiliaires devient souvent indispensable. Ces aides permettent de faciliter la vie des seniors, d'adapter et de sécuriser leur cadre de vie en fonction des difficultés qu'ils rencontrent. Les coûts, parfois élevés liés à ces modifications représentent, une dépense supplémentaire pour le budget. Il existe cependant de nombreux moyens auxiliaires à prix abordable, qui sont extrêmement précieux pour l'autonomie des seniors au quotidien. Les magasins de moyens auxiliaires bien équipés proposent toute une série de produits de cet ordre, par exemple: presse-tubes, rallonges de manches, aides au positionnement, pinces de préhension, enfile-bas, aides pour boutonner, et bien d'autres encore.
Il y a également de nombreuses offres et prestations de service qui permettent aux seniors de faire des économies.

- Moyens auxiliaires de l'AVS
  Participation aux frais par l'AVS, p. ex. pour l'achat de perruques, lunettes-loupes, chaussures orthopédiques sur mesure, prothèses auditives, fauteuils roulants sans moteur
- Autres moyens auxiliaires
  Offres des magasins d'articles sanitaires lors de l'achat ou de la location p. ex. de lits médicalisés ou de déambulateurs
- Cartes de légitimation pour voyageurs souffrant d'un handicap, accompagnement gratuit par une autre personne (p. ex. pour des voyages avec les CFF)
- Cartes de stationnement pour les handicapés, les seniors à mobilité réduite ou en fauteuil roulant

Services fiduciaires: comment trouver la bonne société fiduciaire

Pour se faire bien conseiller, il faut avant tout bien choisir son agent fiduciaire. Hélas, on constate encore et toujours que le choix de la fiduciaire n'est pas toujours effectué avec toutes les précautions nécessaires, ce qui peut avoir des conséquences fâcheuses. Afin de pouvoir fixer les critères de sélection, il s'agit d'abord de définir clairement à l'avance quelles sont nos propres exigences vis-à-vis de la société fiduciaire. Il est également important de savoir que le titre de «fiduciaire» n'est pas protégé, ce qui signifie que n'importe qui peut s'attribuer cette désignation.

Critères de sélection importants

- Clarifiez d'abord quel est le parcours professionnel de l'agent fiduciaire, et en particulier quelle a été la formation suivie.
- Demandez à voir deux à trois références supplémentaires
- Vérifiez sur l'inscription au registre du commerce la forme juridique, ainsi que l'identité des membres de l'organe ou du conseil d'administration de la société fiduciaire. Si vous l'estimez nécessaire, vous pouvez également vous procurer des informations plus détaillées concernant les liens économiques et la solvabilité de l'entreprise.
- Informez-vous si l'agent fiduciaire est membre d'une association professionnelle, et a donc l'obligation de continuer à se former. Cela est d'autant plus important qu'avec la quantité toujours croissante de modifications législatives, il est essentiel qu'il puisse maîtriser les détails et garder la vue d'ensemble dans son domaine d'expertise.

Puisque vous êtes l'employeur, c'est à vous qu'il incombe de rédiger un contrat écrit aussi clair et complet que possible. Exprimez à la société fiduciaire quels sont vos critères d'exigence: il est précisément important de définir quelles prestations vous souhaitez leur confier pendant cette période de votre vie. S'agit-il uniquement de la comptabilité et du bouclement, ou de conseil fiscal et de déclaration d'impôts?

À cela s'ajoutent également des questions concernant la planification de l'avenir et les coûts liés à la vieillesse. La fiduciaire est-elle experte en matière de vieillesse, de coûts des séjours en EMS, d'allocation pour impotents, etc.? L'agent devra-t-il le cas échéant apporter son aide dans le domaine de la gestion de fortune ou des placements financiers? Toutes ces questions devraient être clarifiées au préalable. La société fiduciaire doit également pouvoir déterminer quand il s'agit de faire intervenir un spécialiste, par exemple un avocat, un conseiller fiscal ou un professionnel des assurances sociales

Prestations prises en charge par les sociétés fiduciaires

- Régler les transactions financières, y compris classer et archiver les pièces justificatives
- Remplir et optimiser la déclaration d'impôts
- Conseils budgétaires et planification financière
- Représentation fiduciaire
- Correspondances avec les assurances sociales, les autorités et les offices
- Administration des biens immobiliers et ventes immobilières
- Affaires successorales, avancement d'hoirie et administration des successions

Coûts des prestations

N'optez pas simplement pour un conseil standard, mais orientez plutôt le contrat selon vos besoins.

Une question fréquemment posée concerne le montant du tarif horaire. Étant donné que la Commission de concurrence ne permet pas aux

entreprises d'émettre de recommandations concernant le tarif horaire, il existe des variations considérables selon la formation, l'expérience et la région où exerce l'agent fiduciaire. Il est donc recommandé de demander plusieurs offres mentionnant non pas un forfait, mais un montant correspondant aux heures de travail. Le devis devrait inclure un montant maximal (plafond des coûts). Il est par ailleurs conseillé de demander à l'agent de joindre à sa facture un rapport des heures de travail fournies. Gardez également à l'esprit que la mission que vous confiez à la fiduciaire équivaut à ce que l'on appelle «une relation de mandat», laquelle peut être résiliée ou révoquée à tout moment. Si vous mettez un terme à la collaboration, la société fiduciaire a l'obligation de vous restituer tous les documents vous concernant.

Du point de vue juridique, la relation que vous entretenez avec la société fiduciaire est considérée comme un «mandat». Le mandat est un type de contrat réglementé par les articles 394 ss du Code des obligations. Selon l'art. 398 du CO, l'agent fiduciaire ou le conseiller fiscal sont tenus à une bonne et fidèle exécution du mandat, ce qui les engage à travailler avec compétence, ponctualité et professionnalisme. Dans le cas, par exemple, où une erreur de l'agent provoque une augmentation de la charge fiscale du client, les surcoûts engendrés sont à la charge de l'agent.

Mandat pour cause d'inaptitude et directives anticipées du patient

Dans le droit de la protection de l'adulte, le principe d'autodétermination joue un rôle essentiel. Ainsi, dans l'optique par exemple d'une future incapacité de discernement, une personne a le droit de décider à l'avance comment seront représentés ses intérêts et par qui. Elle pourra à cette fin élaborer un mandat pour cause d'inaptitude, ainsi qu'un document intitulé «directives anticipées du patient».

Dans ce domaine, il convient de choisir une autre personne que l'agent fiduciaire ou le conseiller fiscal. Vous trouverez des fiches d'informations détaillées et des modèles de mandat auprès de l'autorité cantonale de protection des mineurs et des adultes.

Finalement...

Choisissez avec soin votre agent fiduciaire, en particulier s'il s'agit d'un mandat à long terme.

Auteur:

Hans Zeltner
Spécialiste des questions de vieillesse
et en assurances sociales
Conseiller, professeur et auteur
Membre de la direction de
Polynetwork SA, Arlesheim
polynetwork.ch

À propos de Home Instead

Home Instead Senior Care est le leader mondial de l'accompagnement et du suivi quotidien à domicile pour les seniors. Nous offrons de multiples prestations, que nous adaptons constamment aux besoins et aux désirs de nos clients. Nos services permettent un encadrement allant de quelques heures par jour à une prise en charge en continu 24 heures sur 24.

Nos agences locales en Suisse emploient plus de 2'000 collaborateurs, choisis pour leurs qualités de discrétion et d'empathie et ayant suivi une formation approfondie, notamment dans le domaine de la démence (en particulier la maladie d'Alzheimer). Leur tâche consiste à assister et à accompagner nos clients dans leurs activités quotidiennes telles que la cuisine, la prise de médicaments, les soins de base élémentaires, les tâches ménagères, les courses et autres emplettes. Grâce à nos prestations, nos clients peuvent continuer à vivre dans leur propre foyer, en toute sécurité et sérénité. Chez Home Instead, nous donnons la priorité à la relation avec le senior et nous offrons un service hors pair. Ainsi, nos clients peuvent bénéficier d'une qualité de vie supérieure et d'un bien-être remarquable.

Pour commander gratuitement nos autres brochures, rendez-vous sur: **homeinstead.ch**

Remarque: dans cette brochure, le terme «senior» renvoie aux personnes des deux sexes ayant un âge avancé à très avancé. Afin de faciliter la lecture, nous avons fait le choix d'utiliser ce terme générique dans l'ensemble du texte.

Vos partenaires de confiance près de chez vous

Aargau-Ost
043 422 60 00

Basel-Stadt / Land
061 205 55 77

Berner Oberland
033 847 80 60

Bern-Mittelland / Emmental
031 350 80 70

Bern
031 370 80 70

Biel-Seeland / Lyss
032 387 16 26

Frauenfeld / Thurgau-West
052 724 70 10

Fribourg
026 350 60 10

Fricktal
062 866 10 80

Lausanne
021 614 00 50

Luzern
041 368 10 10

Oberbaselbiet
061 465 50 90

Oberer Zürichsee / Linth
055 611 60 30

Solothurn / Oberaargau
032 511 11 88

St. Gallen / Appenzell
071 447 00 70

Olten / Thal-Gäu
062 511 25 35

Thurgau-Ost / Bodensee
071 447 00 70

Wil SG
071 911 00 25

Winterthur
052 208 34 83

Region Zug
041 767 71 11

Zürich / Meilen
044 319 66 00

Zürcher Oberland
044 952 16 40

Zürich-Unterland
043 422 60 00

Home Instead
SENIOR CARE®

Vivre serein chez soi

homeinstead.ch

© 2017 Home Instead Schweiz AG